

MERDE !!!

Mou, dur, liquide, gras, petit, granuleux... Allant des trois petites crottes à l'étron monumental, il semble que notre direction souhaite nous connaître profondément.

La direction n'a que faire de savoir que 2 X 10 min. pour une journée de 7h30 ne soient pas suffisantes pour satisfaire nos besoins primaires, renforcés par une hydratation accrue, du fait de notre métier, et nécessairement amplifiée sur des plateaux à 27°C !!!!

Alors oui, aux chiottes les bonnes manières et pardon aux personnes offusquées par ce recto, mais on a comme envie de crier MERDE !!!



HEURES D'EMBAUCHES

La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles (article L3121-1 du code du travail).

Alors, quand j'arrive à mon poste de travail, je suis assis et prêt à lancer mes applications.

Si toutefois, l'employeur veut que je sois en mesure de prendre un appel à mon heure d'embauche, à lui de me donner le temps nécessaire pour ouvrir mes applications :

Donc me planifier plutôt et me rémunérer de la sorte !

STOP aux temps donnés à l'employeur au vu de la reconnaissance et de l'estime qu'ils nous portent ...



ARTT

L'employeur tente de noyer les syndicats dans des réunions à répétition, stériles et sans préparation de sa part. Sa volonté : tendre au minimum légal !

Face à ce semblant de dialogue social, l'ensemble des organisations syndicales ont décidé de s'unir et de parler d'une seule voix.

Notre position commune : 37h30 hebdomadaires, sans annualisation et le maintien des 12 JRTT.

L'accord est toujours en cours de négociation en attente d'une nouvelle proposition de l'employeur.



NAO 2015

Lors de la réunion du 10 mars 2015, la délégation SUD a exprimé son intention de ne pas signer les NAO 2015. **Cette position est motivée par le refus de la direction de prendre en compte notre priorité, celle de l'augmentation des salaires pour toutes les catégories socioprofessionnelles.**

Aussi, la délégation SUD aurait pu revoir sa position, si et seulement si les conditions suivantes étaient réunies :

- **Valorisation des tickets restaurants à hauteur de 7.5 euros,**
- **Reconnaissance de l'ancienneté via une prime,**
- **13 ème mois pour tous,**
- **5 jours de congés pour enfant malade rémunérés**

A défaut, la délégation SUD a confirmé qu'elle ne signera pas les NAO 2015.

FLASH SPÉCIAL TUNIS

Nous avons rencontré dernièrement les salariés Armatis-ic à Tunis. Notre cher PDG semble vouloir distinguer ces filiales en aggravant sérieusement leurs conditions de travail en touchant d'abord sur leur environnement de travail.

En guise de liminaire, depuis la fusion avec Armatis et ces méthodes indignes, ces salariés ont du dire "beslama" au plateau laser contact, pour se rendre au sous-sol sans fenêtre, avec une climatisation déplorable, et œuvrer pendant plus de 40 heures par semaine avec du matériel indécemment (casque non normé/ chaise non ergonomique/ etc...). Voilà aujourd'hui, l'image dégradante à l'effigie d'Armatis !

De plus, **labellisé employeur socialement responsable**, le groupe Armatis multiplie et pratique les licenciements abusifs, le harcèlement moral sur les salariés, la discrimination syndicale ainsi que le chantage à l'emploi.

Or, le chiffre d'affaire du groupe a été remonté grâce à la Tunisie, ne l'oublions pas ! La qualité attendue n'est pas remise en cause mais les salariés sont victimes de conflits ouverts entre les responsables de sites et donneurs d'ordre.

Face à ce constat, la perversion accrue des objectifs lunaires imposés à ces salariés constituent une atteinte majeure à la dignité humaine et engendrent indéniablement une dégradation de l'état de santé des salariés.

SUD dénonce ces méthodes ignominieuses, scandaleuses à travers ce flash pour vous dévoiler dans quel plat nous serons manger demain ! Affaire à suivre au prochain numéro...

Bienvenue à **Isabelle ANDROUIN**, déléguée syndicale et **Christophe TOUCHARD**, Représentant syndical au CE, tous les deux du site de Tauxigny, en remplacement de notre camarade Laurent **APPERE** qui a quitté l'entreprise.

Pour nous contacter

sudlfrance@gmail.com

